



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : UN DEUXIÈME TRIMESTRE PLUTÔT BIEN ORIENTÉ

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment reste en croissance au deuxième trimestre.

“
La stabilisation de l'activité à un niveau satisfaisant ce trimestre ne doit pas cacher des perspectives plus incertaines.”

+ 2%
L'activité des entreprises artisanales du bâtiment progresse au 2^e trimestre 2019.

C'est une bonne nouvelle : les entreprises artisanales du bâtiment continuent de tirer leur épingle du jeu et leur activité a enregistré une croissance de 2 % au cours du deuxième trimestre. Un bon résultat qui s'inscrit dans la lignée des deux derniers trimestres.

C'est encore la construction neuve qui tire ce bilan vers le haut avec une croissance de + 3 % par rapport à 2018 mais moins que les trimestres précédents.

Pourtant, depuis un an, les permis de construire ont été moins nombreux (- 8,6 %) tout comme les mises en chantier (- 4,5 %). Il faut sans doute y voir le signe que le deuxième trimestre a profité des chantiers déjà engagés et que la seconde partie de l'année pourrait être moins faste. Cela étant, quelques indices invitent à rester optimiste. C'est le cas, en particulier, du nombre de prêts à taux zéro qui ont été accordés depuis le début de l'année et qui est en forte hausse par rapport à l'an dernier : + 20,3%. La même tendance haussière est observée pour les PTZ accordés dans l'ancien : + 17,7 %. Des résultats tempérés, hélas, par la baisse des crédits destinés à financer des travaux de rénovation (- 7,7 %). Or, les travaux d'entretien amélioration ont bien besoin de soutien car leur développement est plus modéré (+ 1,5 %), exactement comme au trimestre précédent. On peut dire que le secteur de la rénovation est, ce trimestre, boosté par les travaux de performance énergétique qui, après une pause depuis le 3^{ème} trimestre 2018, ont repris du poil de la bête et affichent à nouveau + 2 %, comme c'était le cas l'an dernier à la même époque.

Il faut également se satisfaire de constater que cette hausse de l'activité concerne toutes les régions ainsi que tous les métiers.

Mais attention, gardons à l'esprit que le vent peut tourner très vite. D'ailleurs, les carnets de commande, même s'ils sont toujours bien garnis, commencent à se tasser (9 jours de moins que l'an dernier à la même époque).

En outre, les difficultés de recrutement des entreprises se sont encore aggravées au cours de ce trimestre, gênant ainsi leurs capacités de développer leurs marchés.

Rappelons également que si les Collectivités locales font actuellement des travaux à tour de bras dans la perspective des Municipales de mars 2020, les budgets seront épuisés d'ici la fin de l'année et les chantiers seront forcément beaucoup moins nombreux dans les mois qui vont précéder cette échéance électorale et dans les mois qui la suivront.

Tout ceci nous amène à conforter nos positions vis-à-vis du Gouvernement, et en particulier de ses intentions en matière budgétaire, et à éviter à tout prix qu'il ne soit tenté de raboter, une nouvelle fois, les aides incitatives aux travaux à l'instar du CITE à l'occasion de sa transformation en prime.

La CAPEB a été reçue cette semaine par le Directeur de Cabinet de Mme Wargon et a rappelé notamment les enjeux et conséquences de toutes restrictions excessives du CITE. Une concertation devrait être organisée au mois d'août sur la base de premières propositions du gouvernement.

+ 31 %

C'EST LA PROGRESSION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ARTISANALES EN PÉRIPHÉRIE DES GRANDES VILLES.

ARTISANAT

L'ARTISANAT RESTE AVANT TOUT UN ACTEUR DE PROXIMITÉ

C'est ce que confirme le dernier baromètre publié par l'ISM et la MAAF. Les entreprises artisanales demeurent bien présentes sur l'ensemble du territoire et se répartissent avec une correspondance « quasi parfaite » dit l'étude avec la population.

Elles méritent donc bien leur titre d'acteurs de proximité.

Bien sûr, des écarts plus ou moins importants sont relevés par l'étude.

Ainsi, les artisans sont plus nombreux dans le sud de la France que dans le nord. Artisanat rime toujours avec ruralité mais de manière moins homogène qu'auparavant. Certes, 23 % des artisans sont installés dans des communes de moins de 2000 habitants mais si 50 % des artisans exercent dans une commune rurale en Bourgogne Franche-Comté, ils ne sont plus que 7 % dans ce cas en PACA.

L'étude relève des écarts conséquents également selon les métiers. Ainsi, les métiers de maçonnerie et de couverture se trouvent plutôt en zones rurales (30 %) qu'en centre-ville (26 %) à l'inverse des constructeurs de

bâtiments résidentiels (respectivement 14 % et 32 %). D'ailleurs, l'étude constate que les quartiers prioritaires de la ville sont aussi ceux qui accueillent le plus grand nombre d'entreprises artisanales du BTP, à l'instar de la Seine-Saint-Denis qui bat tous les records avec 90 000 entreprises artisanales, c'est-à-dire 43 % de toutes les entreprises.

Autre constat de l'étude : l'emploi salarié dans l'artisanat est plus important dans les zones rurales du sud que dans les zones urbaines du nord (respectivement entre 13 et 15 % et entre 9 et 10 %). Mais globalement, les emplois ont fondu avec la crise économique, en particulier dans le BTP et plus sévèrement encore en ce qui concerne les apprentis : leur nombre a chuté de 21 à 29 % selon les zones géographiques.

Enfin, et ce n'est une surprise pour personne, l'étude observe une très forte progression des micro-entreprises qui représentent désormais près de 60 % des indépendants en PACA Corse et plus de 40 % en Île-de-France, tout comme dans les Hauts-de-France et le Grand-Est.

ÉCONOMIE

→ DE PLUS EN PLUS DE MALFAÇONS DANS LE BÂTIMENT

+ 75 %

C'EST L'AUGMENTATION DES INDEMNITÉS VERSÉES PAR LES ASSUREURS AU TITRE DE L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE ENTRE 2008 ET 2017.

Le dernier observatoire de l'AQC constate que les désordres sur travaux sont de plus en plus importants et coûtent cher aux assureurs. Ainsi, les indemnités versées au titre de l'assurance dommage-ouvrage ont atteint 754 millions en 2017 alors qu'elles n'étaient de 430 millions en 2008. Ce montant devrait être encore plus important pour l'année 2018 qui a enregistré un nombre record de malfaçons qui concernent tout particulièrement les structures des bâtiments, les poutres et les poteaux porteurs. Ce point devient de plus en plus problématique et constitue désormais 8 % des désordres au cours des trois dernières années alors qu'il ne représentait que 1 % il y a dix ans. À tel point que

l'AQC a décidé de mener une étude sur le sujet afin d'en comprendre les causes. Il en résulte généralement des défauts d'étanchéité (62 % des cas) plus que des menaces sur la stabilité des bâtiments, même si cette dernière s'est détériorée de manière considérable par rapport aux périodes d'observation précédentes : 10 % des sinistres contre 1 % précédemment.

Les réseaux d'eau intérieur sont également une source importante de désordres, notamment dans les sanitaires avec des fuites et fissures fréquentes dans les douches à l'italienne et les WC suspendus. Mais la palme revient aux revêtements de sols qui constituent à eux seuls 14 % des problèmes rencontrés en maisons individuelles

et près de 11 % dans les appartements. Enfin, les menuiseries sont également sources d'inquiétude et représentent 27 % des rapports de sinistres depuis 2016, 24 % des pathologies étant dues à des défauts d'interface entre la fenêtre et le gros œuvre ou l'ossature.

Tristes constats donc mais à l'AQC comme du côté des assureurs, on note aussi que beaucoup de litiges qui se réglaient auparavant à l'amiable font aujourd'hui l'objet de déclarations, notamment parce que les travaux en sous-traitance sont plus nombreux et que ces sous-traitants ont tendance à mettre la clé sous la porte plus souvent qu'avant. Avec pour conséquence de gonfler les statistiques des désordres !

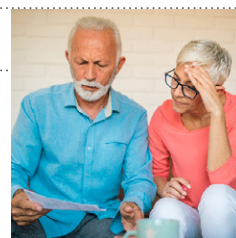
SOCIAL

→ RETRAITES : LES CARTES SONT DÉSORMAIS SUR LA TABLE

Le Haut-Commissaire en charge de la réforme des retraites a rendu son rapport la semaine dernière. La plupart de ses grandes orientations avaient déjà filtrées au travers de la presse : basculement des 42 régimes existants en un régime universel par points, maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans mais instauration d'un âge pivot à 64 ans à partir duquel il sera possible de percevoir une retraite à taux plein, garantie d'une pension minimale

de 85 % du Smic, majoration dès le 1^{er} enfant, pour ne citer que les axes les plus significatifs. À ce stade, l'U2P s'est déclarée satisfaite des grandes lignes et en particulier que Jean-Paul Delevoye ait tenu compte, dans son rapport, des demandes des entreprises de proximité : pas d'augmentation de cotisations pour les artisans et commerçants, maintien du dispositif des carrières longues, et relèvement des montants minimaux des pensions de retraite. Bien que cette

réforme ait donné lieu à près de 18 mois de discussions et d'échanges avec les partenaires sociaux et avec les citoyens (via un site dédié), le Gouvernement entend néanmoins lancer une concertation sur le sujet avec les Français dès la rentrée. Sans doute pour déminer les mesures délicates à faire admettre et éviter que l'automne ne se transforme en bombe sociale...



FORMATION

→ APPRENTISSAGE : CMA FRANCE DEMANDE UNE APPLICATION DES COÛTS CONTRATS DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE

Parce que les régions n'ont plus de compétences en matière d'apprentissage suite à la loi « Avenir professionnel » de septembre 2018, et qu'elles ne pourront plus percevoir 51 % du produit de la taxe d'apprentissage comme c'était le cas jusqu'ici, il est quasi inévitable qu'elles cesseront de verser des subventions aux CFA dès la fin 2019.

De surcroît, l'enveloppe promise par l'État aux régions pour leur permettre de continuer à financer les CFA en zones rurales pourrait être

très largement rognée, limitant d'autant les capacités de financement des régions.

En conséquence, les coûts préfectoraux demeuraient les seuls applicables à la rentrée prochaine et ne seraient plus abondés par les régions.

C'est donc une période transitoire délicate qui met en danger nombre de CFA, et notamment ceux du réseau des Chambres de Métiers, ainsi privés d'une part importante de leurs moyens de fonctionnement. L'APCMA a demandé aux Pouvoirs publics que

le nouveau dispositif s'applique aux contrats signés dès le 1^{er} septembre et non pas à compter du 1^{er} janvier.

La Ministre du Travail, par ailleurs interpellée par une question au Gouvernement à l'Assemblée nationale, a répondu que les nouveaux coûts contrats s'appliqueront dès septembre pour tout nouveau CFA, toute nouvelle section et tout nouveau contrat au-delà du montant qui était financé par la région. Mais apparemment, rien de changé pour les CFA et sections existants. À suivre cependant !

MÉTIERS

→ LES POMPES À CHALEUR SE DÉVELOPPENT RAPIDEMENT

En lançant sa prime à la conversion, le Gouvernement misait sur le remplacement de 600 000 chaudières dans les deux ans à venir. Un objectif très ambitieux mais qui pourrait néanmoins être tenu si on en juge par le dynamisme du marché des pompes à chaleur. Sur les 60 000 remplacements de chaudières déjà réalisés depuis cette annonce gouvernementale, 27 000 PAC ont été installées, c'est-à-dire 45 % des changements d'installation. Et cette part est encore plus conséquente en ce qui concerne les conversions de chaudières fioul en PAC : 86 % des 22 000 installations. Ainsi, le secteur mise sur une croissance beaucoup plus forte que l'an dernier avec une explosion du nombre de PAC installées : 150 000 contre 30 000 actuellement. Mais, évidemment, il ne faudrait pas que cet engouement soit entaché par les abus liés aux

offres à 1 €. À quoi bon remplacer les vieilles chaudières si c'est pour les remplacer par des PAC mal installées, donc peu efficaces et sources de désordres ultérieurs ?! C'est le souci de la CAPEB qui, rappelons-le, vient d'étendre son offre packagée Facilipass aux pompes à chaleur. C'est également le souci de l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) qui a souligné toute l'importance de faire appel à une entreprise qualifiée, notant au passage que le nombre de ces entreprises s'accroît régulièrement et de manière significative (entre 200 et 300 entreprises de plus par mois).

Cette association met également en garde les particuliers qui seraient tentés (ou poussés ?) à acheter des PAC sur des salons sans avoir fait faire au préalable une étude thermique chez eux. L'AFPAC envisage d'établir une charte qui



pourrait être appliquée par les entreprises qui souhaiteraient se démarquer afin de garantir la qualité des installations ainsi que leur durabilité. À suivre donc !

→ UNE NOUVELLE FICHE SOLUTION UZIN

Dans le cadre du partenariat qui associe Uzin, IRIS-ST et la CAPEB, une nouvelle « Fiche Solution » vient de paraître répondant à la problématique « Comment traiter les fissures et les joints de fractionnement ? ».

Cette nouvelle fiche s'inscrit dans une collection commencée l'année dernière. Les précédentes fiches portaient sur les thèmes suivants : « Comment rénover un ancien carrelage ? - Intervention rapide en site occupé », « Comment rénover un sol ancien ou irrégulier ? - Intervention après dépose d'un revêtement de sol souple », et « Comment créer une barrière à l'humidité ? Intervention sur terre-plein ou support humide ».

Toutes ces fiches sont disponibles sur le site d'Uzin ainsi que sur la page dédiée à ce partenaire sur notre site ARTUR.



En savoir plus sur **ARTUR**

RÉSEAU

→ LA CAPEB NOUVELLE AQUITAINE A DÉMÉNAGÉ

La CAPEB Nouvelle Aquitaine a emménagé officiellement le 1^{er} juillet dans ses nouveaux locaux situés au

**4 avenue de Chavailles - Bâtiment 8
33 520 BRUGES.**

Les coordonnées téléphoniques du siège social restent inchangées (05 56 34 46 55 ou 06 08 16 75 22).

PRESSE

Le Président de la CAPEB a été sollicité par France Info, RTL et Sud Radio ce jeudi 25 juillet pour évoquer les problèmes que pose la canicule dans l'organisation des chantiers et plus généralement l'activité des entreprises. Il a rappelé quelques mesures indispensables à prendre : mise à disposition de grandes quantités d'eau fraîche, démarrage des chantiers dès 6h pour finir à midi si les clients le permettent, se protéger avec casquettes, lunettes et crème solaire, etc. Patrick Liébus a rappelé également que les artisans travaillent avec leurs salariés sur les chantiers et sont donc concernés au même titre qu'eux par ces conditions de travail et ces règles de santé et de sécurité. Il a fait observer que les entreprises ne peuvent pas arrêter leurs chantiers parce qu'elles se sont engagées à les réaliser et doivent donc tenir leurs engagements, notamment dans les écoles qui doivent rouvrir début septembre. « En outre, toute baisse d'activité se répercute sur les salaires qu'il faut pourtant bien verser » a-t-il souligné.



SOCIAL

15

MÉDIATEURS RÉGIONAUX
ASSURERONT LE DIALOGUE AVEC
LES RESSORTISSANTS DU SSI

→ SSI : DES MÉDIATEURS POUR NE PAS REFAIRE LES MÊMES ERREURS QUE LE RSI

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPST) qui gère la sécurité sociale des indépendants veut absolument éviter de revoir les dysfonctionnements qui ont tant marqué l'ancien RSI.

C'est pourquoi il a décidé de mettre en place un dispositif de 15 médiateurs régionaux qui savent de quoi ils parlent puisqu'ils sont eux-mêmes travailleurs non-salariés.

Leur rôle est de désarmer les situations de crise avant qu'elles ne dégénèrent et de trouver des solutions tant en ce qui concerne le service de prestations que le recouvrement des cotisations.

La volonté est clairement de permettre des relations de proximité entre professionnels qui se comprennent. Une initiative a priori positive. À suivre de près néanmoins.

→ L'EMPLOI SE REDRESSE

L'INSEE a révélé qu'au cours du premier trimestre de l'année, les créations d'emplois ont pris le chemin de la hausse : + 0,4 % pour les trois premiers mois de l'année et + 0,9 % sur un an. Au total, ce sont 93 800 postes qui ont été créés, essentiellement dans le privé, en particulier dans les services et dans l'industrie qui avait beaucoup reculé ces dernières années, ainsi que dans la Construction. Notre secteur a ainsi créé, selon l'Insee, plus de 10 000 emplois au dernier trimestre 2018 et 16 100 autres au premier trimestre 2019, accélérant ainsi le rythme des embauches. Les experts considèrent que ce regain résulte à la fois d'une croissance retrouvée en ce début d'année mais également du CICE qui se traduit par une baisse de charges pour les entreprises et, par conséquent, du coût du travail.

Le revers de la médaille est la pénurie de compétences dans certains secteurs. Ainsi, même si 5,6 millions de personnes sont en recherche d'emplois, la moitié des entreprises ne trouvent pas chaussures à leurs pieds !

Pour le seul BTP, plus de 350 000 recrutements sont envisagés mais tous, loin sans faute, ne pourront être concrétisés faute de candidats compétents.

Enfin, s'agissant de répartition géographique de ces emplois, la société d'intérim Adecco estime que l'Île-de-France devrait drainer cette année 21 % des embauches, suivie de près par la région AURA (13 %) puis par l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine et globalement le sud. Espérons que ces prévisions se concrétiseront. Cela signifierait que les entreprises se portent bien !

350 000

RECRUTEMENTS SONT ENVISAGÉS
CETTE ANNÉE DANS LE BTP

GOUVERNEMENT

→ UNE CONCERTATION SUR L'ARTISANAT EST LANCÉE

Lors de son intervention devant les Présidents de Chambres de Métiers, Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie, a annoncé qu'elle lancerait une concertation sur l'artisanat dans la perspective d'un plan dédié au secteur à la rentrée de septembre.

Elle a souhaité que les propositions recueillies auprès des artisans lors du Grand Débat National servent de base à ce plan, y introduisant d'office la numérisation des petites entreprises.

Elle a également annoncé que, de son côté, l'État a fait un peu de ménage dans les formulaires Cerfa afin de les simplifier et d'alléger les charges administratives des artisans.

Du côté de l'U2P et de l'APCMA, il est notamment prévu de demander, une nouvelle fois d'intégrer dans ce futur plan un meilleur encadrement du régime de la micro-entreprise qui reste, avec le travail détaché, la source la plus importante de concurrence déloyale pour les entreprises artisanales installées sous le régime de droit commun.

Un chantier important pour cet automne et que nous suivrons avec la plus grande attention.

l'Artisanat.

Première entreprise de France.

aujourd'hui et pour longtemps



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019